

[Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés](#) [1]

Baradji, E., Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). (2021). **Minima sociaux : des conditions de vie plus dégradées pour les bénéficiaires handicapés. Études et Résultats, 1203**, 1-6.

Les bénéficiaires de minima sociaux handicapés perçoivent le plus souvent l'allocation aux adultes handicapés (47 %), mais 15 % d'entre eux perçoivent le minimum vieillesse, 32 % sont bénéficiaires du revenu de solidarité active et 8 % de l'allocation solidarité spécifique.

Ils ont en moyenne des conditions de vie dégradées par rapport aux personnes handicapées dans la population générale et par rapport aux bénéficiaires de minima sociaux qui ne sont pas en situation de handicap. Ils sont plus nombreux à être exposés à la pauvreté en conditions de vie, le plus souvent à des restrictions de consommation. Leur état de santé est moins bon et leurs relations sociales moins intenses.

[En savoir plus \(ministère des Solidarités et de la Santé\)](#) [2]

[Consulter le numéro d'Études & résultats \(.pdf, 328 ko\)](#) [3]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/minima-sociaux-des-conditions-de-vie-plus-d%C3%A9grad%C3%A9es-pour-les-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-handicap%C3%A9s>

[2] <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications/etudes-et-resultats/minima-sociaux-des-conditions-de-vie-plus-degradees-pour-les>

[3] <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ER%201203.pdf>